Inondations

La Région verse les premières aides aux sinistrés

La dotation votée par la Région le 27 juin dernier en solidarité avec les sinistrés des inondations du mois dernier, est d'ores et déjà opérationnelle.

Réunis en Commission permanente exceptionnelle ce jeudi 11 juillet, les élus régionaux ont voté, sur proposition du président Martin Malvy, le versement de trois premières aides.

La première concerne les éleveurs des vallées pyrénéennes. Des **mesures urgentes sont nécessaires en faveur de l'approvisionnement en fourrage** et en paille des exploitations sinistrées. Pour financer le transport de 9 000 tonnes de fourrage, des crédits ont été immédiatement débloqués par les élus régionaux, à hauteur de 100 000 euros pour la Fédération des associations cantonales de vulgarisation agricole du Comminges (Haute Garonne) et 150 000 pour l'Association Agri Solidarité 65 (Hautes-Pyrénées). Ils pourront être abondés par la suite, en fonction des besoins, pour un total de 300 000 euros.

Par ailleurs, la Région a validé sa participation à hauteur de 25 % à une intervention d'urgence visant à **rétablir un accès routier à Luz-Saint-Sauveur depuis la commune de Barèges**, accès indispensable à la desserte de quatre villages actuellement totalement isolés des voies de communication habituelles.

• 100 000 euros pour le Secours populaire

Enfin, Martin Malvy a proposé aux élus, qui l'ont adopté, **une subvention de 100 000 euros au Secours populaire** pour contribuer aux aides immédiates de solidarité apportées par cette association aux particuliers confrontés à des situations particulièrement critiques.

Ces mesures sont les premières concrétisations des 6 dispositifs d'intervention de la Région en direction des Communes et entreprises sinistrées, dont les critères ont été validés ce jeudi par les élus régionaux.